

L'actualité des unités de production

L'unité de production n°1 est à l'arrêt depuis le 19 janvier 2019, dans le cadre d'une opération programmée de rechargement du combustible et de maintenance des installations.

Le 17 février, alors qu'un balisage avait été mis en place dans le bâtiment réacteur, des intervenants ont pu accéder à une partie de la zone protégée. Ils ont donné l'information et le balisage manquant a été rétabli. Cet événement, sans conséquence pour les intervenants, a été déclaré à l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) au niveau 0 de l'échelle INES.

Le 20 février, un intervenant EDF, en charge de surveiller plusieurs activités en zone contrôlée, est entré dans un local à accès réglementé, sans disposer de l'autorisation adaptée. Au déclenchement de son système de surveillance, l'intervenant est sorti immédiatement du local. Cet événement, sans conséquence pour l'intervenant, a été déclaré à l'ASN au niveau 0.

Par ailleurs, le 22 février, EDF a déclaré à l'ASN une événement significatif pour la sûreté classé au niveau 1 de l'échelle INES. Lors d'une intervention de vérification de la piscine du bâtiment réacteur, un moyen téléopéré a été immobilisé. Son retrait a nécessité l'arrêt, pendant quelques minutes, de la pompe d'aspiration qui réalise en continu la circulation de l'eau de la piscine. Cet événement n'a pas eu de conséquence pour la sûreté de l'installation, ni pour la sécurité des intervenants et de l'environnement. L'Autorité de Sûreté Nucléaire et les pouvoirs publics ont été informés.

L'unité de production n°2 était, lors de la semaine écoulée, à disposition du réseau électrique national.

ASN : le temps du bilan 2018

Jeudi 28 février les représentants de la division de Strasbourg de l'ASN (Autorité de Sûreté Nucléaire) accompagné de Hervé Vanlaer, délégué territorial de l'ASN et directeur de la DREAL Grand Est, ont été accueillis au CNPE pour la réunion annuelle de bilan.

Les équipes du CNPE et de l'ASN sont revenus sur les faits marquants de 2018. Ensemble, ils ont passé en revue le bilan des domaines fondamentaux du métier d'exploitant nucléaire (sûreté, sécurité, radioprotection, environnement, transport) et partagé sur les relations entre le site et l'ASN. Les activités de contrôle et de maintenance à réaliser en 2019 ont également été abordées lors de cette rencontre.



Un partenariat de saison

EDF et le Ski Club de Ranspach fêtent en 2019 les 10 ans d'un partenariat fidèle. Le Ski Club a régulièrement contribué aux animations de la Maison des Energies et de la Journée des Familles en proposant des initiations de ski à roulettes et participé à nos côtés, aux courses pour le Téléthon. Son récent championnat de ski de fond organisé au Markstein a rassemblé 41 participants qui arboraient les couleurs de la centrale de Fessenheim.



A NOTER

Les essais mensuels de la sirène d'alerte de la population seront effectués le jeudi 7 mars à midi

CNPE / SDIS 68 : sous le signe de la coopération

Marc Simon-Jean, directeur de la centrale de Fessenheim et le colonel René Cellier, directeur du SDIS du Haut-Rhin, ont réuni leurs équipes pour établir le bilan des exercices réalisés conjointement en 2018 sur les risques incendie, chimique et radiologique.

Ils ont également préparé la convention de partenariat pour l'année en cours. Formations conjointes, entraînements réguliers et exercices in situ sont au programme pour améliorer encore et toujours la coopération et l'efficacité entre les deux entités.

Audit du Service de Santé au Travail

Le Comité Français d'Accréditation – COFRAC, est chargé d'évaluer et de contrôler régulièrement la compétence et l'impartialité des laboratoires, des organismes de certification ou d'inspection, notamment dans le domaine des mesures anthropogammamétriques. L'évaluation portant sur l'accréditation du Service de Santé au Travail du CNPE a été menée le 26 février. L'auditeur n'a pas relevé d'écart et maintient toute sa confiance envers l'équipe SST du CNPE.

Le saviez-vous ?

ANTHROPOGAMMAMÉTRIQUE

Cet examen détecte, identifie et mesure, en becquerel (Bq) la radioactivité gamma présente dans le corps humain. Il intervient en complément de la chaîne de contrôle radiologique de sortie de zone contrôlée d'un site de production nucléaire. Dans le cadre du suivi médical général, il permet de délivrer et de renouveler les habilitations des salariés qui interviennent en zone nucléaire. L'anthropogammamétrie permet également de dépister une éventuelle contamination et permet d'en déterminer la nature

